

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mai 2010

L'an deux mil dix, le trente et un mai à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis exceptionnellement au Centre Multiactivités pour des raisons de sécurité, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

**Etaient présents** : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEMAIRE Régis, LEVARD Danièle, RIQUART Annette, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

**Etaient absents** : BARTASSOT Annie (pouvoir à BACCONNIER Bernadette), HAMARD Sébastien (pouvoir à DYVRANDE Thibault), HERVE Patrick (pouvoir à BADAIRE Colette), MARCELIN Jean-Luc (excusé), MARIE Philippe (pouvoir à DUMOUTIER Nadine) et THOMASSE Daniel (pouvoir à LEVARD Danièle).

Madame DIOUF Ghislaine demande à ce qu'une erreur soit corrigée dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril dernier : remplacer dans la délibération des questions diverses « Monsieur le Maire appel Madame RIQUART Annette à la plus grande réserve » par « Monsieur le Maire appelle Madame RIQUART Annette à la plus grande réserve ».

## **PARTICIPATION AU FOND DE SOLIDARITE AU LOGEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU CALVADOS**

Monsieur le Maire rappelle que ce fond permet au Conseil Général d'aider des familles ou des personnes en difficultés afin de leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans un logement dans le secteur public ou privé, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 118.80 € au Conseil Général correspondant au Fond de Solidarité au Logement – F.S.L – à raison de 2.70 € par logement social au nombre de 44 à Biéville-Beuville.

## **DEMANDE AUPRES DE MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE POUR CELEBRER DEUX MARIAGES AU CENTRE MULTIACTIVITES**

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la célébration de deux mariages en dehors des locaux de la mairie rendus inaccessibles par les travaux, ces derniers ayant pris du retard. Les familles sont avisées de la situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Procureur de la République l'autorisation de suppléer l'habituelle salle des mariages, rendue indisponible du fait d'importants travaux de réfection en Mairie, par une salle située au centre multi-activités, rue Saint Saens à Biéville-Beuville.

Les 5 et 12 juin 2010 devront être célébrés les mariages suivants :

-M. Robert Marcel Victor GAUCHER et Mademoiselle Muriel Colette Marie-Louise GRINCOURT (05/06/2010),

-M. Vincent Christian Reynald LECHEVALIER et Mademoiselle Sabrina Jeanne Yvonne LEMIEUX (12/06/2010).

La Commune demande par la présente l'autorisation d'officier ces célébrations en dehors de la Maison Commune (mairie).

## **DECISION MODIFICATIVE N°3 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE GYMNASTIQUE**

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Subvention exceptionnelle au club de gymnastique volontaire en raison du changement de salle de cours	6574 D	+ 800 €	022 D	- 800 €

## **DECISION MODIFICATIVE N°4 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU COMITE DES FETES POUR LE 14 JUILLET 2010**

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation des festivités du 14 juillet 2010 auprès du Comité des Fêtes	6574 D	+ 2 000 €	022 D	- 2 000 €

## **DECISION MODIFICATIVE N°5 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE L'ASSOCIATION GPBB POUR LA KERMESE DU 26 JUIN 2010**

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une kermesse par le GPBB le 26 juin 2010	6574 D	+ 300 €	022 D	- 300 €

**MISE EN PLACE DE TARIFS DEGRESSIFS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LA GARDERIE**

Monsieur le Maire demande à Mme BACCONNIER Bernadette, Maire-Adjoint de bien vouloir présenter la proposition de la commission du personnel et de l'action sociale concernant la mise en place du quotient familial pour les tarifs de la garderie.

Madame BACCONNIER Bernadette présente la nouvelle grille tarifaire proposée par la commission faisant apparaître notamment des tranches identiques à celles de la tarification de la cantine et diminuant les tarifs sous la forme de pourcentages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la mise en place du quotient familial dès la rentrée de septembre 2010 pour la garderie périscolaire ;

APPROUVE les tarifs tels que présentés ci-dessous :

<b>FORFAITS MATIN</b>								
	QF > 750 <i>Tarifs actuels</i>		600 < QF < 750 (-5%)		450 < QF < 600 (-15%)		QF < 450 (-25%)	
<b>Tarif MATIN</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2ème enfant et suivants</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2ème enfant et suivants</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2ème enfant et suivants</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2ème enfant et suivants</b>
Présence matin et soir	7 €/mois + forfait du soir	6 €/mois + forfait du soir	6.65 €/mois + forfait du soir	5.7 €/mois + forfait du soir	5.95 €/mois + forfait du soir	5.10 €/mois + forfait du soir	5.25 €/mois + forfait du soir	4.50 €/mois + forfait du soir
Présence matin	20 €/mois	18 €/mois	19 €/mois	17.10 €/mois	17 €/mois	15.30 €/mois	15 €/mois	13.50 €/mois
<b>FORFAITS SOIR</b>								
	QF > 750 <i>Tarifs actuels</i>		600 < QF < 750 (-5%)		450 < QF < 600 (-15%)		QF < 450 (-25%)	
<b>Tarif SOIR</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2ème enfant et suivants</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2ème enfant et suivants</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2ème enfant et suivants</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2ème enfant et suivants</b>
½ heure	15 €/mois	10 €/mois	14.25 €/mois	9.50 €/mois	12.75 €/mois	8.5 €/mois	11.25 €/mois	7.50 €/mois
1 heure	25 €/mois	20 €/mois	23.75 €/mois	19 €/mois	21.25 €/mois	17 €/mois	18.75 €/mois	15 €/mois
1 heure ½	32 €/mois	26 €/mois	30.40 €/mois	24.70 €/mois	27.20 €/mois	22.10 €/mois	24.00 €/mois	19.50 €/mois
2 heures	37 €/mois	30 €/mois	35.15 €/mois	28.50 €/mois	31.45 €/mois	25.50 €/mois	27.75 €/mois	22.50 €/mois

**S.D.E.C : ECLAIRAGE 2EME PASSAGE PIETON RUE DE LA D.I.B ET EXTENSION AU NIVEAU DU PONT DU DAN**

Conformément aux montants inscrits au budget primitif 2010, Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard, Maire-Adjoint en charge des travaux, propose de réaliser ces deux travaux d'éclairage public.

- Eclairage du passage piéton rue de la D.I.B (près des Green's) : participation communale de 1 504.29 € pour un coût total de 2 499.13 €

- Extension d'un lampadaire au niveau du pont : participation communale de 2 723.91 € pour un coût total de 4 343.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants à ces deux opérations avec le SDEC Energie.

**CREATION DE LA 2EME VOIE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

Monsieur le Maire présente la nécessité de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle OF22 auprès de la famille Lepeltier afin de permettre la réalisation du projet de lotissement Francelot. Il s'agit de solliciter l'achat de 49 ca sur une superficie totale de 29 ares et 20 ca. Les propriétaires et l'exploitant agricole sont tout à fait d'accord pour cette transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPELLE l'importance de l'aboutissement des projets immobiliers en cours sur le territoire de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants à cette acquisition.

**CREATION DE DEUX CASES COMMERCIALES : PRESENTATION DU COUT PREVISIONNEL**

Monsieur le Maire présente le coût prévisionnel des travaux de construction de deux cases commerciales, à savoir un montant de 390 000 HT.

Monsieur le Maire expose que ce coût pourra se trouver minoré ne serait-ce qu'en modifiant le choix du type de toiture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de ce coût et charge Monsieur le Maire de continuer les démarches engagées notamment auprès de la Chambre des Commerces.

## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : AVENANT POUR LES BANQUES D'ACCUEIL

Monsieur le Maire présente l'évolution des travaux de la mairie. Au vu de l'ébauche définitive des banques d'accueil, il a été nécessaire d'agrandir ces dernières afin de faciliter l'accueil des administrés et de garantir une confidentialité dans le travail des secrétaires. Ces modifications ont pour conséquence une plus-value pour le lot n°11 « Agencements immobiliers » d'un montant de 1 646 € L'enveloppe initiale reste respectée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants à cette plus-value de 1 646 €HT sur le lot 11 avec l'entreprise ATB.

## MISE EN PLACE DES CONGES PAYES POUR LES AGENTS NON TITULAIRES

Afin de faciliter la gestion administrative des remplacements et des embauches saisonnières, Monsieur le Maire expose la nécessité d'instaurer le principe de rémunération des congés pour les agents non titulaires en vertu du décret n°98-1105 du 8 décembre 1998 article 2. Chaque agent non titulaire percevra ainsi 10 % en sus de sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer le régime des congés payés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010 afin de permettre une faciliter de gestion des remplacements du personnel en arrêt de travail notamment.

## QUESTIONS DIVERSES

**Madame DUMOUTIER Nadine** présente l'état d'avancement des projets immobiliers en cours et dresse le bilan du rendez-vous avec Monsieur le Préfet concernant le projet Edifides. Toutes les opérations peuvent être lancées. Monsieur le Maire précise que seul le projet European Homes subit un lourd retard.

**Monsieur FREMAUX Michel** présente l'état d'avancement des travaux du Shelter qui permettra à la commune de bénéficier du haut débit. Le calendrier des travaux fait apparaître une ouverture commerciale du haut débit à la population de la commune début novembre.

Monsieur FREMAUX Michel présente à ses collègues le bilan de la réunion de préparation du marathon du 13 juin prochain et notamment l'absence de nombreuses associations. Madame LE BARBEY Chantal précise que les associations sont tout de même très aidées par la commune et devraient de ce fait s'impliquer davantage dans ce genre de manifestations importantes. Monsieur FREMAUX Michel abordera ce sujet lors de la prochaine réunion de créneaux d'occupation des salles communales avec toutes les associations.

**Madame BACCONNIER Bernadette** tient à remercier ses collègues pour leur présence en nombre aux 10 ans du RAM le samedi 29 mai dernier. Cette fête était très bien organisée.

**Madame DIOUF Ghislaine** souhaite pouvoir débattre du problème de circulation dans la rue Jean-Baptiste Colbert ; des véhicules de plus en plus nombreux se garent sur les trottoirs et les véhicules circulant sur cette voie vont de plus en plus vite ce qui représente un très grand danger. Monsieur LEMAIRE Régis corrobore ses remarques et précise même que certains stationnements sont totalement déraisonnés. Monsieur le Maire demande à la commission travaux de bien vouloir faire une proposition sur cette problématique, sous la forme possible de mise en sens unique de certaines voies après concertation avec les riverains de cette rue.

**Madame LEVARD Danièle** fait part de remarques de concitoyens demandant à ce que le calvaire soit repeint. Les services techniques feront le nécessaire dans des délais raisonnables.

**Monsieur LEMAIRE Régis** expose que le problème du camion poubelle circulant en sens interdit rue Michel Lapersonne s'est de nouveau reproduit. Monsieur le Maire lui rappelle la démarche à effectuer auprès de Caen la Mer.

**Madame BADAIRE Colette** demande à ce que le radar mobile soit installé route de Mathieu, les véhicules circulant sur cette voie à une vitesse excessive.

**Madame RIQUART Annette** expose qu'un panneau de priorité à droite se trouve souvent caché par un véhicule stationné haute rue. Monsieur le maire lui rappelle que quoi qu'il en soit le panneau ne représente qu'un rappel du Code de la Route, mais note le problème de la dangerosité de ce stationnement. Monsieur le Maire charge Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard de faire le nécessaire auprès des personnes concernées.

**Monsieur GOHEL Jean-Pierre** expose le problème récurrent des véhicules circulant en sens interdit rue Basse.

Au vu de tous ces problèmes liés à la sécurité routière sur le territoire de la commune, monsieur le maire propose une visite sur tous les sites dits « dangereux » de la commune avec la commission travaux et l' élu de « quartier » afin de trouver des solutions pour tenter de remédier à ces problèmes graves.

**Monsieur VIEL Philippe** présente la circulation devenue importante rue du Manoir Lecoq en raison du projet European Homes.

**Madame DE SLOOVERE Françoise** fait part de la présence de mini-motos sur le chemin du poney club. Monsieur le Maire rappelle que ces engins sont interdits à la circulation en dehors des cours privées et demande à ce que la commune de Blainville-sur-Orne soit avisée de ce phénomène.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 30 .*